

## L'hebdo

Aperçu des activités de la semaine  
du lundi 07 au dimanche 13 mai 2018

---



**POLICE**  
RIVIERA

**252 interventions**

---



**AMBULANCE**  
RIVIERA

**63 interventions**

---



**PROTECTION**  
**CIVILE** RIVIERA  
PAYS-D'ENHAUT

**53 jours services**

Cours de cadres ou cours de répétitions

---



**SDIS**  
RIVIERA

**17 interventions**

---

## **Interventions diverses**

*Les aspects à caractère judiciaire ne sont pas développés dans l'hebdo.*



**Blonay**



11.05.2018 – 1255 : sauvetage d'un oiseau

Un citoyen entend des bruits dans sa cheminée depuis plusieurs jours. Quatre pompiers interviennent et voient une pie tomber du conduit. Le volatile parvient à retrouver la liberté de ses propres ailes.



12.05.2018 – 0414 : trouble de la tranquillité publique et nuisances sonores

Police Riviera est sollicitée dans un quartier d'habitations pour de la musique diffusée à haut volume dans une maison, audible dans le voisinage. Les policiers font stopper les nuisances et la locataire est dénoncée pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.



**Corsier-sur-Vevey**



10.05.2018 – 1115 : pollution sur 200 mètres

Une voiture accidentée à la route de l'Esplanade a perdu de l'huile sur environ 200 mètres. Huit pompiers sont mobilisés pendant plus de deux heures. Ils circonscrivent la pollution, récupèrent le produit au sol et curent les grilles d'évacuation des eaux dans le secteur.



**La Tour-de-Peilz**



09.05.2018 – 1400 : inondation de trois ascenseurs

Le sous-sol commun de trois immeubles du chemin du Vallon est inondé. Les cages d'ascenseurs sont remplies d'eau sur 20 centimètres. Cinq pompiers aspirent l'eau et mettent hors-service les ascenseurs.



12.05.2018 – 0015 : scandale, entrave et injures

Un individu ivre importune des employés occupés à ranger une cantine dans le quartier des Terreaux. Afin de mettre fin au scandale, il est acheminé par la patrouille à son domicile et dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.



**Montreux**



Chernex, 08.05.2018 – 1425 : sauvetage d'une vipère

Deux pompiers interviennent au chemin de Bottai à Chernex. Un citoyen s'inquiète de la présence d'une vipère dans un réduit à outils de jardinage. Les sapeurs récupèrent le reptile et le relâchent dans une vigne.



Clarens, 10.05.2018 – 2357 : mineur, trouble de la tranquillité publique et nuisances sonores

Les policiers interviennent à la plage du Pierrier auprès d'un groupe d'adolescents qui écoutent de la musique à haut volume au moyen d'un diffuseur de son. La musique est stoppée et la propriétaire de ce dernier, mineure, est dénoncée pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal et sa mère est informée des faits.



11.05.2018 – 1935 : vol, détournement d'usage, mineur, activité accessoire au guidon et conduite sous l'influence de stupéfiants

En cours de patrouille à l'avenue de Chillon, les policiers interceptent un scootériste mineur qui manipule son téléphone tout en conduisant. Lors des contrôles d'usage, il prend la fuite et perd la maîtrise de son engin à Villeneuve avant de chuter sur la route Sous-le-Scex. L'intéressé n'est pas détenteur d'un permis de conduire. Il s'est de plus approprié de manière illégitime le deux-roues qu'il a équipé d'une plaque volée. De plus, il est en possession de produits stupéfiants. Acheminé au poste de police pour la suite de la procédure, il est dénoncé à l'autorité compétente.



11.05.2018 – 2130 : nuisances sonores

En cours de patrouille pédestre, les policiers interceptent un automobiliste qui crée, à plusieurs reprises, des nuisances sonores en accélérant fortement sur la Grand-Rue. Il est dénoncé à l'autorité compétente pour infraction à la Loi sur la circulation routière.



12.05.2018 – 0435 : scandale

Police Riviera est sollicitée devant un établissement public pour une femme ivre qui crée du scandale. L'intéressée, oppositionnelle et arrogante, est entravée au moyen de menottes et acheminée au poste de police pour la suite de la procédure. Elle est dénoncée pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.



Clarens, 12.05.2018 – 1925 : incendie

Un locataire fait usage d'un grill jetable sur son balcon. Afin d'allumer le charbon, il asperge le foyer avec de l'alcool à brûler. Des braises incandescentes sont projetées sur les toiles des stores des appartements situés sur les paliers inférieurs. Le sinistre est maîtrisé par le SDIS. Un constat est établi par la Police Cantonale.



13.05.2018 – 0533 : accident de la circulation avec blessé et ivresse qualifiée

Un motocycliste sous l'influence de l'alcool circule sur l'avenue Claude-Nobs lorsqu'il perd la maîtrise de son engin, percute un potelet et chute au sol. Légèrement blessé, il est transporté par une patrouille de police à l'hôpital. Un constat d'accident est établi par Police Riviera.



13.05.2018 – 0537 : dommages à la propriété, ivresse et scandale

En cours de patrouille pédestre à la gare, les policiers interpellent un individu ivre qui vient de briser la vitre d'une boulangerie. L'intéressé, arrogant et injurieux, est entravé au moyen de menottes, puis acheminé au poste de police pour la suite de la procédure. Il est dénoncé à l'autorité compétente.



**St-Légier – La Chiésaz**



10.05.2018 – 1825 : importantes pollutions routières

Un car a perdu une importante quantité d'hydrocarbure entre le giratoire de Rio-Gredon et la zone industrielle de la Veyre, jusqu'à une station de lavage. Treize pompiers de Vevey et Saint-Légier interviennent pour empêcher la propagation de la pollution et récupèrent les produits déversés. L'intervention dure plus de 3 heures.



**Vevey**



09.05.2018 – 2205 : trouble de la tranquillité publique et nuisances sonores

Suite à une plainte du voisinage, une patrouille interpelle un groupe de jeunes alcoolisés qui chantaient devant la chapelle du centre funéraire de St-Martin. Les intéressés sont priés d'évacuer leurs déchets et dénoncés pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.



09.05.2018 – 2336 : injures, scandale, ivresse et violence

Lors d'une intervention auprès d'un groupe de personnes à la hauteur du débarcadère, les policiers sont confrontés à une dame avinée à l'attitude injurieuse et menaçante. Après avoir pris la fuite, elle est interpellée non loin, entravée et acheminée au poste de police pour la suite des contrôles. L'intéressée est dénoncée pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.



#### 11.05.2018 – 0047 : trouble de la tranquillité publique et nuisances sonores

Police Riviera interpelle un groupe de jeunes, à la hauteur du débarcadère, qui écoutent de la musique à haut volume à l'aide d'un diffuseur de son. Les policiers font cesser les nuisances et le propriétaire de l'appareil est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

#### **Autres**



#### Château-d'Oex, 07-08 mai 2018 : cours de répétition divers domaines

Exercice avec un scénario d'évacuation d'un camping scout et montage d'un poste de commandement d'engagement (PCE) dans le centre sportif.



#### 11.05.2018 – 1550 : pollution sur l'autoroute

Un camion semi-remorque accidenté perd une importante quantité d'hydrocarbures qui s'écoulent en travers de l'autoroute, entre Vevey et Montreux. Douze pompiers du SDIS Riviera, ainsi que des sapeurs de Lausanne, interviennent. Ils posent un bac de récupération et du produit absorbant en urgence pour éviter un sur-accident. Ils récupèrent les produits polluants et procèdent au nettoyage de la chaussée. L'intervention dure près de 6 heures.

## Radars mobile

Date	Lieu	Vitesse limitée	Vitesse la plus élevée	Véhicules contrôlés	Véhicules dénoncés	% des usagers en infraction
07.05.18	Rue du Lac, Clarens	60 km/h	83 km/h	*	8	*

\* contrôle effectué avec un appareil radar laser qui ne permet pas de comptabiliser le nombre de véhicules contrôlés

## Radars fixes

Lieu	Vitesse limitée	Véhicules contrôlés	Infractions		% des usagers en infraction
			Feu rouge	Vitesse	
Clarens, Rue Gambetta (sens montant)	50 km/h	28'591	9	83	0.321%
Clarens, Rue Gambetta (sens descendant)	50 km/h	34'080	22	44	0.193%
Clarens, Av. E.-Rambert	50 km/h	19'802	10	0	0.050%